

Les avis de motions portant production de documents numéros 5, 8, 12 et 13 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous documents ou correspondance échangés entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, d'une part, et toutes corporations municipales, corps publics, bandes indiennes et particuliers, d'autre part, à l'égard du transfert d'Amos à Val-d'Or du bureau de district de la Direction générale des affaires indiennes.—(*Avis de motion portant production de documents n° 14—M. Laprise*)

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. McNulty, il est ordonné,—Que le nom de M. Tremblay (Richelieu-Verchères) soit substitué à celui de M. Andras sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. McNulty, il est ordonné,—Que le nom de M. Allmand soit substitué à celui de M. Andras sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. McNulty, il est ordonné,—Que les noms de MM. Goyer et Caron soient substitués à ceux de MM. Walker et Andras sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

(*A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement*).

(*Avis de motions*)

L'article numéro 6 est appelé et réservé à la demande du gouvernement.

M. Godin, appuyé par M. Latulippe, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux propriétaires privés de déduire de leur revenu imposable toute somme versée en taxes foncières municipales et scolaires ainsi que les intérêts hypothécaires sur les maisons qu'ils habitent.—(*Avis de motion n° 7*)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.